

DECISION N° DEC_057_2024

mise à disposition des locaux sis 4 rue des Prêcheurs à Sélestat

La ville de Sélestat dispose de locaux d'une surface d'environ 66 m², situés 4 rue des Prêcheurs.

Ces locaux, libres d'occupation depuis le départ de la société AIM DIET SASU, ont suscité l'intérêt de Madame AHUI qui a émis le souhait de disposer desdits locaux, par lettre du 24 juillet 2024, en vue d'y enseigner des cours de musique (piano, guitare,...).

L'activité musicale proposée étant compatible dans ces locaux vacants, il est proposé de formaliser leur mise à disposition par la signature d'une convention pour une période de six ans, renouvelable une fois par tacite reconduction, avec effet au 19 août 2024.

Le prix de location mensuel est fixé à 930,- euros. Le loyer sera actualisé chaque année, le 1^{er} juillet, en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction, selon le dernier indice connu au moment de la révision. Les charges seront refacturées.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

en application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020,

DECIDE de mettre à la disposition de Madame AHUI, à compter du 19 août 2024 pour une durée de six ans, renouvelable une fois par tacite reconduction, les locaux d'une surface d'environ 66 m², situés 4 rue des Prêcheurs.

FIXE le prix du loyer à 930,- €/mois. Le loyer sera actualisé chaque année, le 1^{er} juillet, en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction, selon le dernier indice connu au moment de la révision.

DECIDE de facturer les charges.

CHARGE

Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Adjoint au Maire, de
signer la convention de mise à disposition.

Domaines et Intendance/Odile BOCK

Fait à Sélestat, le 08/08/2024

Le Maire :
Marcel BAUER